



Le mot du Maire

Des mots pour le Maire

Un membre éminent de l'équipe municipale vient de nous quitter. Discrète, attentive, disponible, motivante, elle accompagnait sans relâche l'action de son mari de Maire. Sophie, ta bonne humeur et ton humour nous manquent déjà énormément...



Cette 1ère page du bulletin communal t'appartient, Antoine. Ce rendez-vous trimestriel témoigne en effet de ton engagement, de tes idées, de tes orientations, de tes valeurs. Nous nous autorisons pourtant à prendre exceptionnellement la plume pour intituler cet édito « **Des mots pour le Maire** »

Cette première page ne sera pas assez grande, pour faire place à toute la force et toute l'amitié que souhaiteraient t'envoyer ton équipe, tes amis, les Audressellois et tous les passionnés de notre village.

C'est la première page d'un bulletin dans lequel apparaîtra une nouvelle fois de l'action, de la passion, de l'indignation, de la satisfaction, des perspectives....

Dans cette première page, en ton nom, nous présentons les quelques points clés de cette édition.

Le budget ! Il a été approuvé lors du dernier conseil. Les taux d'impositions n'évolueront pas. Les indicateurs sont corrects. Les investissements sont lancés avec raison.

Le lancement du **comité de pilotage du plan communal de l'eau**, cette organisation nécessaire pour mener les actions essentielles pour faire face aux inondations et aux risques de submersions marines.

La fête du crabe qui s'annonce le 15 et 16 juin prochain. Venez ! Ne manquons pas ce rendez-vous en famille et entre amis !

Et enfin , encore et pour toujours **l'école des Flobarts**, celle de Titoine et des autres margats. Pendant que les travaux de la future école avancent bien, l'équipe éducative poursuit son action au quotidien.

Cette 1ère page pour enfin t'exprimer notre fierté d'être dans ton équipe au regard de l'importance des résultats déjà obtenus en faveur du bien vivre dans notre village...

Amitiés, tes « Warriors ».

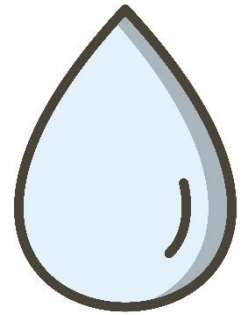
AGENDA

8 mai	Commémorations du 8 mai 1945
15 et 16 juin	Fête du crabe
25 juin	Fête de l'école Les Flobarts
14 juillet	Fête nationale
15 août	Fête de la vierge défilé de bateaux et bénédiction de la mer

C1 : Administration - Fonctionnement mairie - Communication

Mise en place du comité de pilotage PLAN COMMUNAL DE L'EAU

La goutte d'eau qui tombe sur les hauteurs d'Audresselles traversera sans doute des parcelles agricoles, ira dans des fossés communaux ou départementaux, arrivera sur la zone urbaine dans un réseau semi-enterré voire dans le réseau d'assainissement unique. La goutte d'eau se précipitera dans la rivière et finira dans la mer.



La goutte d'eau, dans son parcours, passera donc sous la responsabilité directe ou indirecte des agriculteurs avec la chambre d'agriculture, de l'association des agriculteurs des 2 Caps, des habitants, de la municipalité, de la CCT2Caps, du PNR, du Grand Site, du Département, du SYMSAGEB, du PMCO, de la DDTM, de la DDTM DPM, de l'agence de l'eau, de la Préfecture, desous l'œil vigilant de la Police de l'Eau.



Les fortes pluies et les inondations de la fin 2023 nous obligent à préparer l'avenir et à se prémunir de ces phénomènes climatiques de plus en plus fréquents et de plus intenses. D'autre part, la montée des eaux marines annoncée dans les prochaines années nous oblige à réfléchir aux dispositifs de protection à mettre en place.

Les débordements de notre rivière, la Manchue, lors de submersions marines seront très fortement liés à des épisodes de fortes pluies sur nos bassins versants.

La construction d'une nouvelle station d'épuration sous maîtrise d'ouvrage de la CC de La terre des 2caps et dont la mise en service est prévue pour 2025, nous amène à l'abandon progressif du réseau unique (assainissement-pluie) au profit de réseaux séparés. Cela implique une réflexion sur l'ensemble des réseaux urbains. L'objectif serait de

diminuer les quantités d'eau de la zone urbanisée qui arrivent sur la Manchue en imaginant d'autres point de rejet des eaux pluviales vers la mer.

Nous sommes à Audresselles sur des nappes argileuses, l'eau n'est jamais loin. Elle coule près de la surface et les résurgences hivernales ne sont pas rares. Il est difficile de garder l'eau à la parcelle. Ralentir, retenir ou détourner seront probablement les meilleures options possibles dans l'avenir. Enfin, l'anticipation en maintenant « ouverte » l'embouchure sur le DPM est également un enjeu.

Ce comité de pilotage aura pour but de mettre en place une Chartre dite « Plan Communal de l'Eau » qui synthétisera et définira les actions à mettre en place à court moyen et long terme pour éviter ou limiter les inondations par ruissellements ou débordements dans le village, le ravinement des terres agricoles et la submersion marine.

La Municipalité, La CCT2Caps et le Parc Naturel Régional se proposent d'orchestrer la création de ce Plan et de constituer des groupes de travail.

Un groupe de travail a déjà commencé pour les bassins versants agricoles. Une étude de la Chambre d'Agriculture sur les ruissellements et les ravinements sur les terres cultivées est maintenant terminée et vous sera présentée à notre première réunion. La concertation avec les agriculteurs a déjà commencé.

Croyez en notre démarche positive pour les habitants, les agriculteurs et l'environnement agricole et naturel.

Très cordialement.

Antoine BENOIT

C2 Budget

Pour éclairer les choix, les prévisions et donc les budgets à venir, nous nous basons sur un certain nombre d'indicateurs, parmi eux :

- la capacité d'autofinancement : plus de 120 K€
- le délai de désendettement : 8 ans et 1 mois
- le pourcentage de la capacité d'autofinancement (CAF) : 41 %
- le taux d'épargne brute : 12 %

Suivre de près ces ratios de gestion, c'est se donner les moyens de piloter le risque associé à la dette c'est à dire le risque d'insolvabilité.



Les comptes de la commune d'Audresselles présentent des **résultats en progression favorable** sur l'ensemble de ces indicateurs.

Le programme d'investissement composé de la rénovation de la mairie, de l'école, de l'éclairage public constitue un volume d'investissement dont le financement est soutenable, c'est-à-dire compatible avec nos moyens.

Une variable d'ajustement possible, c'est la fixation du niveau de l'effort fiscal qui conditionne le produit des impôts.

La municipalité a fait le choix une nouvelle fois de ne pas les faire évoluer. Pour 2024, les **taux d'imposition communaux restent donc inchangés** :

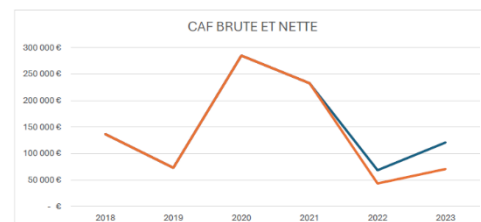
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 35,26 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 19,04 %
- Taxe d'habitation 15,47 %
- CFE Cotisation Foncière des Entreprises 25,04 %

Une autre variable d'ajustement clé, c'est l'épargne brute et son corollaire l'emprunt. L'épargne brute permet un effet levier important : 100 € d'épargne brute permet de financer 100 € d'annuité de dettes et donc d'emprunter 1 000 €. Sans le recours à l'emprunt le financement des dépenses d'équipements ne se ferait que par l'épargne nette et les subventions et resterait alors de ce fait très limité. Plus l'épargne brute progresse au plus le délai de désendettement décroît.

Le délai de désendettement de notre commune, ressortait à 14 ans et 7 mois en 2022, il est redescendu en 2023 à 8 ans et un mois (8 années 7 mois en moyenne sur les communes de la même strate). La zone où commence un risque financier commence à partir de 12 années.

La Capacité d'Autofinancement Nette qui traduit le respect de la règle d'or des finances locales, soit l'équilibre annuel, est constamment positive sur la période.

Le niveau d'épargne actuel doit s'accroître à nouveau et se prolonger sur toute la période couverte par l'emprunt afin de permettre à la commune de demeurer dans une situation de solvabilité durable et de conserver les moyens suffisants pour faire face aux aléas.



C3 : Camping : Prêt pour une nouvelle saison !



Remise en état des murets



Entretien pour un accueil chaleureux...



La nouvelle chaufferie



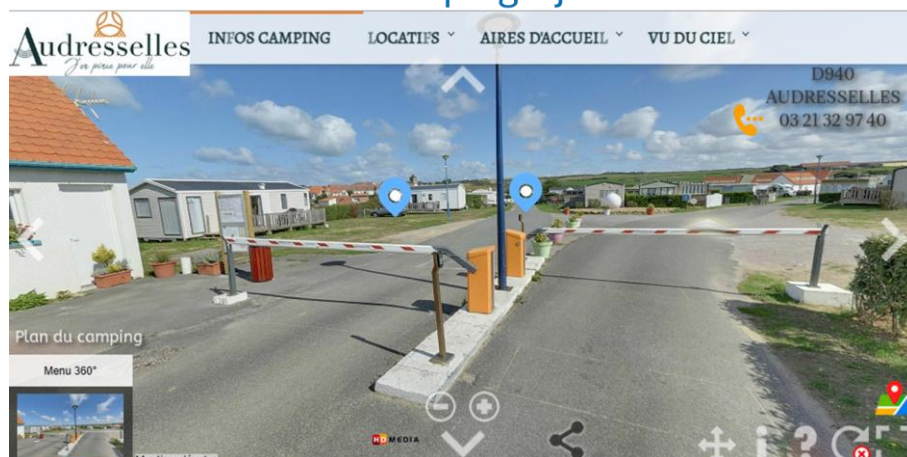
les 3 nouveaux
mobil-homes avec
terrasses



Visitez virtuellement notre camping Les Ajoncs, ses 64 emplacements, ses 16 locatifs, son espace pour les tentes, son aire de jeux et les terrains de pétanques.

Les réservations peuvent se faire en ligne ! Rendez-vous sur :

www.camping-ajoncs.fr



Camping Municipal Les Ajoncs

Chemin départemental 940

62164 Audresselles

Tél. : 03 21 32 97 40

Mail : les-ajoncs@orange.fr

La saison est ouverte et s'annonce prometteuse. N'oubliez pas de réserver !

Mairie d'Audresselles

Rue Pierre et Marie Curie

62164 AUDRESSELLES

Tél : 33 (0)3.21.32.96.81

email : audres.com@wanadoo.fr

site : www.audresselles-mairie.com

L'accueil de la Mairie est ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 15h à 17h.

Une permanence des élus est assurée tous les samedis de 10h à 12h



Le Maire reçoit, sur rendez-vous, du lundi au vendredi.

Ma mairie en poche .

Offrez à vos habitants une application mobile vraiment utile !



Recevez l'actualité d'Audresselles en temps réel sur votre téléphone

"Ma Mairie en Poche" est une application mobile qui vous permet de recevoir l'actualité d'Audresselles en temps réel et sans créer de compte, sous forme de notifications directement sur votre téléphone

C4 : Urbanisme

La révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Terre des 2 Caps :

Un enjeu crucial pour l'avenir des communes du littoral



La commune d'Audresselles fait partie de la Communauté de Communes la Terre des 2 Caps qui a, parmi ses compétences de plein droit, l'aménagement du territoire et l'urbanisme. C'est à ce titre qu'elle veille à la bonne application des règlements d'urbanisme et instruit toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme, déclaration de travaux, permis de construire... Elle a notamment la charge d'élaborer le PLUI et de le modifier chaque fois que nécessaire.

C'est le cas depuis 2021 où les élus communautaires ont décidé de lancer sa révision pour satisfaire à deux grands objectifs : faire du PLUI un outil de mise en œuvre des plans de risque découlant du changement climatique (érosion du trait de côte, zones inondables) et prendre en compte les

évolutions récentes du territoire (démographie, développement économique, attractivité touristique et résidentielle secondaire) afin d'apporter les changements nécessaires.

Afin de répondre à ces objectifs, les élus de La Terre des 2 caps ont lancé un nouveau diagnostic du territoire et une phase importante de discussion et de concertation est en cours avec tous les élus.

Un registre d'expression libre a également été ouvert sur le site internet de la Communauté de Communes afin que chaque habitant puisse s'exprimer sur ce sujet www.registredemat.fr/revision-plui-terredes2caps (Attention : date de clôture le 30 juin 2024)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui définit les orientations générales d'aménagement d'urbanisme a d'ores et déjà été approuvé, le projet comprenant le nouveau règlement devrait être finalisé cette année avec en perspective une enquête publique et son approbation définitive en 2025.

Cette révision offre à notre commune l'opportunité de mieux appréhender ces questions et notamment de mieux faire prendre en compte la problématique du logement qui se pose avec beaucoup d'acuité dans notre village.

L'équipe municipale est mobilisée sur l'avenir les quelques zones d'extension urbaine inscrites au PLUI, sur le devenir de la zone de la Briqueterie, sur les rares opportunités foncières qui existent à l'intérieur du village (ex : le projet de la rue Quenu avec l'EPF et Habitat du Littoral), sur la préservation de la zone urbaine en bordure de la mer, sur l'actualisation du petit patrimoine local (anciennes maisons de pêcheurs, murets en pierre...)

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de cette procédure à l'occasion des prochains bulletins municipaux



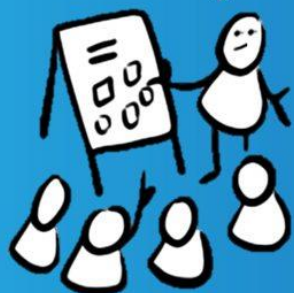
CAP VERS L'AVENIR

Révision du PLUi de La terre des 2 caps

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Est-ce que mon terrain pourrait devenir constructible ?



Peut-on protéger le paysage ?

Où puis-je implanter une nouvelle entreprise ?

Habitants, associations, entreprises de La terre des 2 caps : Venez mieux comprendre les enjeux du PLUi !



Jeudi 23 mai • Marquise
Communauté de Communes, Le Cardo

De 18h30 à 20h • Accès libre
Pot de l'amitié offert

Pour vous accueillir dans les meilleures conditions, indiquez-nous votre participation par mail ou téléphone !

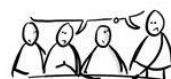
RÉVISION DU PLUI DE LA TERRE DES 2 CAPS

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) est un outil majeur de l'aménagement et du développement des 21 communes de La terre des 2 Caps. Il fixe les règles d'urbanisme à l'horizon 2035. Le PLUi dessine notre territoire, dans notre intérêt à tous et pour un avenir en commun.

PLUS D'INFORMATIONS : 03 21 87 57 57 ou
contact@terredes2caps.com – www.terredes2caps.fr
 Communauté de Communes de La terre des 2 caps



Pour tout savoir





Toutes les personnes nouvellement arrivées dans la commune sont invitées à se faire connaître en Mairie

C5 : Aménagement, Voierie, Sécurité

Quelques travaux et aménagements.



Aménagement du bord de la Manchue, réfection de l'allée Maurice Boitel, entretiens divers...

Mais aussi : goudronnage de la rue sale, remplacements de plaques d'égouts défectueuses, trottoir de la rue Robin avec descentes PMR, pose de nouvelles poubelles, aménagement du réseau eaux de pluie rue Alexandre Guillemant et rue de l'école (pose de plaques ajourées, et déviations pour éviter les engorgements lors de fortes précipitations)



C6 : Sports et Loisirs, Culture, Tourisme, Associations, Fêtes et cérémonies



15 et 16 juin !

Bloquez la date dans vos agendas pour ne pas manquer la traditionnelle fête de notre beau village.

Envie de faire partie de l'aventure ?
rejoignez l'équipe des bénévoles de la fête du crabe !
Contact : Maurice Levisse 06.17.97.86.54



Fête du crabe 2024 Le programme musical

Animé par Florian
Le Petit Ambletousois



Bliss (rock pop)

THE HOUSE BAND (Groupe anglais)



GUILTY DELIGHT (blues et soul)



Pampero (Folk)



NEVER OLD (rock)

vide maison à AUDRESSELLES

3^{ème}
édition

8 h à 18 h

Dimanche
7 juillet 2024

5€
L'inscription

Réservé uniquement aux résidents d'Audresselles

Pour les inscriptions rendez-vous le 5, 12 et 22 juin salle
Saint Jean à Audresselles de 10h30 à 12h
Pour tous renseignements
Mme Lefilliatre
0675071130

I.p.n.s



**Voyage au parc d'attractions
Bobbejaanland
le samedi 27 juillet 2024
organisé par l'Association les Margats
d'Audresselles
Tarifs 35 euros pour les Audressellois
et 40 euros pour l'extérieur**

Pour tous renseignements
Mme Lefilliatre 0675071130



I.p.n.s.



COMPLEXE CAPOOLCO Marquise

HORAIRES & TARIFS

	PÉRIODE SCOLAIRE	
	Piscine et Bien-être	Cardio training
Lundi	12h-14h / 17h-20h	9h-20h
Mardi	12h-14h / 17h-21h	9h-21h
Mercredi	12h-20h	9h-20h
Jedi	12h-14h / 17h-20h	9h-20h
Vendredi	12h-14h / 17h-21h	9h-21h
Samedi	10h15-13h / 14h-18h	10h-13h / 14h-18h
Dimanche	10h15-13h	10h-13h

	VACANCES SCOLAIRES	
	Piscine et Bien-être	Cardio training
Lundi	10h-13h / 14h-20h	10h-13h / 14h-20h
Mardi	10h-13h / 14h-20h	10h-13h / 14h-20h
Mercredi	10h-13h / 14h-20h	10h-13h / 14h-20h
Jedi	10h-13h / 14h-20h	10h-13h / 14h-20h
Vendredi	10h-13h / 14h-20h	10h-13h / 14h-20h
Samedi	10h15-13h / 14h-18h	10h-13h / 14h-18h
Dimanche	10h15-13h	10h-13h

ESPACE AQUATIQUE

PISCINE	TARIF UNITAIRE	ABONNEMENTS	TARIFS
Entrée	4,50€	Pass Famille	25,30€
Entrée - de 16 ans	3€	Pass Loisirs (10 entrées)	36,40€
Entrée Pass Famille Adulte	2,50€	Pass Loisirs - de 16 ans (10 entrées)	25,30€
Entrée Pass Famille - de 16 ans	2€	Pass Chrono 10h	30,30€
Entrée - de 3 ans	Gratuit	Pass Chrono 20h	50,50€
		Pass Chrono 50h	101€

ESPACE BIEN-ETRE

BIEN-ETRE	TARIF UNITAIRE	ABONNEMENTS	TARIFS
Entrée	8,10€	Pass Bien-Etre (10 entrées)	67,60€
		Pass Bien-Etre illimité (3 mois)	152€
		Pass Bien-Etre (10h)	56,50€

SALLE CARDIO-TRAINING

CARDIO-TRAINING	TARIF UNITAIRE	ABONNEMENTS	TARIFS
Entrée	6,60€	Pass Forme (10 entrées)	52,50€
		Pass Forme illimité (1 mois)	52,50€
		Pass Forme illimité (3 mois)	123€
		Pass Forme (10h)	42,40€

BIEN-ETRE ET FORME

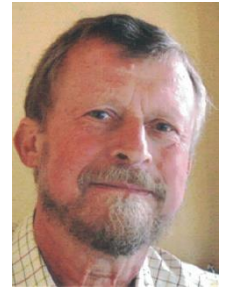
BIEN-ETRE ET FORME	TARIF UNITAIRE	ABONNEMENTS	TARIFS
Entrée	10,10€	Pass Bien-Etre et Forme (10 entrées)	82,80€
		Pass Bien-Etre et Forme illimité (3 mois)	182€

La Chronique de Mr. Leunens

Les Lieux dits marins.

L'agriculture a su garder grâce aux cadastres, (napoléonien, puis moderne) les noms des lieux les plus reculés. La mer n'a pas cette chance et les cartes marines sont beaucoup moins détaillées.

Or la bonne connaissance des rivages est essentielle pour les pêcheurs, qu'ils soient en mer ou qu'ils pratiquent la pêche à pied.



Un Audressellois était passionné par la mer (c'est évident) mais aussi par sa cartographie.

C'était Louis TOURMEZ (1935-2005) qui, en marge d'une belle carrière dans la Gendarmerie avait occupé ses loisirs à la navigation côtière.

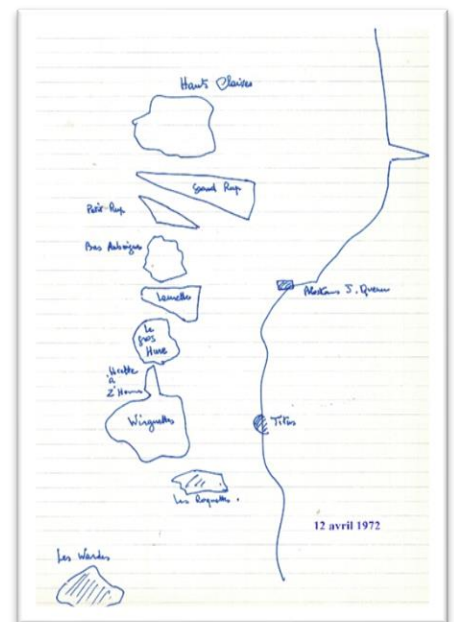
Voici une carte qu'il a dressée sur le coin de mon bureau en mairie d'Audresselles en 1972. Elle est particulièrement précise et reste bien utile.

Pour l'anecdote, à la fin du XIX^{ème} siècle, les premiers touristes, estimant arriver chez des barbares, ont voulu franciser les noms locaux. Wiergquettes est devenu Vert Griette, et ainsi de suite, ce qui réjouissait bien entendu la verve des matelots d'Audresselles.

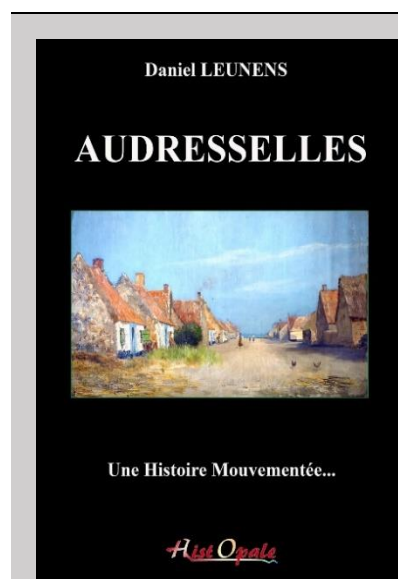
La Liette à z' Hommes, ainsi nommée parce que les cadavres des noyés y étaient apportés par les courants, a subi aussi bien des altérations burlesques.

Ces lieux-dits marins forment un élément du patrimoine local qu'il faut préserver... merci Louis TOURMEZ.

Daniel LEUNENS.



Louis TOURMEZ sur son flobard



"AUDRESSELLES, une Histoire Mouvementée", écrit par Daniel LEUNENS, est paru en décembre 2023. C'est une réédition revue et augmentée de l'ouvrage de 1999 au format A4, illustrée en couleurs. L'Association Histopale en assure la distribution.

L'ouvrage est disponible au prix de 22 € à la mairie d'Audresselles.

C7 : Ecole, Education, Social, santé



FÊTE DE L'ÉCOLE



La fête de fin d'année aura lieu le vendredi 28 juin.
Une chorale suivie d'une kermesse vous seront proposées.

Pensez à inscrire vos enfants pour la prochaine rentrée scolaire !



Rendez-vous en mairie



Les travaux de l'école avancent bien!

Des concertations avec différents partenaires sont en cours pour organiser des activités dans l'espace les flobarts

Brevet, CAP, BEP, BAC, BTS, DUT, etc....."

Vous avez décroché un diplôme cette année ? Faites-le nous savoir !

Comme l'an passé, l'équipe municipale souhaiterait mettre à l'honneur les jeunes du village qui ont obtenu leur diplôme.

Une cérémonie avec remise d'une récompense est envisagée.

Pour la préparer et surtout pour n'oublier personne, merci de vous faire connaître à la mairie (précisez vos noms prénoms adresse et diplôme obtenu.)



**Nos diplômés
ont été
récompensés.**



Espace associations

Associations ! Cet espace vous est réservé... Pour les prochains numéros, n'hésitez pas à nous faire part de vos messages, vos informations.



Avec plus de 360 licenciés répartis sur ces 4 sections (Boulogne, Ambleteuse, Marquise et Desvres) **ELCO est un club majeur de sa discipline sur le plan national.**

Mme Lise Legrand, médaillée de bronze aux Jeux olympiques d'Athènes en 2004 est la Présidente du club depuis 2009.



C'est quoi la lutte ?

La lutte est un sport de préhension dont la finalité est de renverser l'adversaire au sol au moyen de combinaisons technico-tactiques et de le maintenir les deux épaules plaquées au tapis : c'est le tombé.

Le tombé ne survenant pas systématiquement au cours d'un combat de lutte, ce dernier étant limité dans le temps, c'est alors, le lutteur ayant marqué le plus de points qui remporte le combat. Les points techniques sont attribués en fonction de la complexité et de l'amplitude des combinaisons technico-tactiques réalisées par chacun des lutteurs au cours du combat. La lutte est régie par une règle d'or : Il est interdit de faire mal. Toutes atteintes à l'intégrité physique de son adversaire (coups, morsures, griffures, torsions, etc...) sont donc formellement proscrites.

Section d'Ambleteuse

Contact: Mme Graziella Lefillatre : 06.75.07.11.30

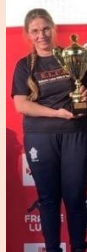
Les entraînements saison 2023 / 2024 auront lieu à partir du Mercredi 6 septembre.

Horaires:

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
18h15 – 19h15		17h – 18h		18h15 – 19h15
Lutte Jeune 7/10 ans		Baby Lutte 3/6 ans		Lutte Jeune 7/10 ans
19h15 – 20h30	19h - 20h30	18h45 – 19h45	19h – 20h	19h15 – 20h30
Lutte Jeune 11/12 ans Lutte Olympique à partir de 13 ans	Lutte jeune 11/12 ans Lutte Olympique à partir de 13 ans Capoolco- Marquise	Wrestling training*	Lutte Jeune 11/12 ans Lutte Olympique à partir de 13 ans Capoolco- Marquise	Lutte Jeune 11/12 ans Lutte Olympique à partir de 13 ans

*Wrestling training est un entraînement basé sur des mouvements de lutte qui se déroule en petits groupes et en musique. Ouvert à tous !

Coach Graziella
notre 3^{ème} adjointe



C8 : Environnement et propreté

Les Audressellois s'impliquent dans la préservation de l'environnement



Pour la 3ème année consécutive, une collecte printanière des déchets a été organisée dans les dunes de la Manchue et de ses abords.

Cette opération s'est déroulée cette année en association avec le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et a été programmée la vendredi 15 mars 2024 afin de faire coïncider notre initiative avec l'opération régionale « Hauts de France Propres ».

L'invitation et l'appel à volontaires ont été lancés sur le site internet de la commune (audresselles-mairie.com) complétés par la diffusion d'affiches réalisées par le PNR.

Avec quelques habitants et quelques élus, l'école du village « les Margats » s'est impliquée dans ce ramassage malgré un temps incertain et des risques de pluie. Une accalmie s'est produite à partir de 10h et les enfants munis de gants ont pu s'activer sous la conduite d'un technicien du PNR en bord de mer.

Bravo pour leur implication et leur motivation à participer à ce chantier « nature ». Félicitations aux enseignants d'avoir adhéré pleinement à cette proposition.

Quelques adultes du village et techniciens du PNR se sont joints à cette opération collective ce qui a permis en deux heures de ramasser une trentaine de sacs de déchets.

Nous avons de nouveau été surpris par l'importance de ces déchets composés en grande partie de plastiques, de polystyrène, de bouteilles...déposés par le vent ou de manière « inopportune ».

Un geste simple pour l'environnement et la préservation de notre beau littoral, une manière de s'impliquer individuellement pour une cause qui est l'affaire de tous...



Aide aux sinistrés des inondations

Vous pouvez bénéficier d'un diagnostic gratuit de réduction de vulnérabilité face aux inondations et de 80 à 100% de subventions pour réaliser les travaux préconisés.

C'est quoi un diagnostic de réduction de vulnérabilité ?

Un expert vient dans votre logement et le visite avec vous. Il analyse la vulnérabilité du logement et préconise un panel de solutions pour renforcer votre protection individuelle (atardeaux, clapets anti-retour, colmatage de fissures, réhausse du système électrique, etc.).

Le but de ces mesures est si possible d'éviter que l'eau ne rentre dans la maison et dans tous les cas de réduire les éventuels dégâts occasionnés.

Et la suite ?

Une fois la visite programmée et le diagnostic réalisé, vous pourrez choisir de réaliser ou non tout ou partie des travaux préconisés. C'est vous qui choisissez les entreprises que vous souhaitez faire intervenir (maçon, électricien, entreprise deatardeaux selon vos besoins). Vous pouvez être accompagnés dans l'élaboration de la demande de subvention. Une fois la demande déposée, vous pouvez commencer les travaux.

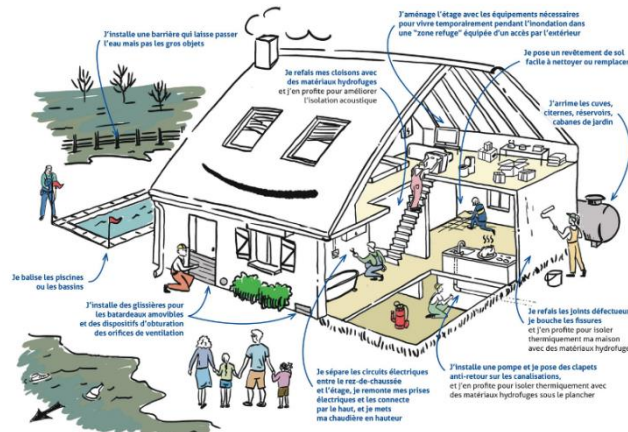
Combien ça coûte ?

Le diagnostic est entièrement financé par l'Etat, il est donc gratuit pour vous. De même pour l'accompagnement dans l'élaboration des demandes de subvention. Pour les travaux, 80 à 100 % de subventions seront accordées avec une avance automatique de 60%. Par exemple, si les travaux coûtent 5 000 €, vous avez une avance de 3000€ et après réalisation des travaux, vous obtenez les 1000 à 2000 € restants.

Si vous souhaitez un diagnostic, vous pouvez contacter le SYMSAGEB par email à risques@symsageb.fr en précisant votre nom, votre adresse et un numéro de téléphone. Ces informations seront transmises au diagnostiqueur qui prendra ensuite contact avec vous.

Aide aux sinistrés des inondations

Demandez un diagnostic gratuit de réduction de vulnérabilité du bâti face aux inondations.



80 à 100% de subvention pour les travaux préconisés.

Contactez-nous à risques@symsageb.fr :

Demandez un diagnostic avec votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone





Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Audresselles « bouquet de bronze » !!

2 échelons gagnés en 2 ans

prochainement 450 pots de fleurs seront déposés dans le camping et le village.



un petit geste pour moi
UN GRAND GESTE
pour Audresselles



Par arrêté municipal et suivant le code général des collectivités territoriales, dans ses articles L2212-2 et L2122-28, **le nettoyage et le déneigement devant les habitations et les commerces est à la charge des propriétaires et/ou locataires.**

En cas de non-respect, vous vous exposez à une amende de 38€.



"Vivre à Audresselles est un bonheur. Nous, habitants, mais également vacanciers, professionnels, personnes de passage sommes tenus de respecter notre village que nous aimons tant.

Poursuivons nos efforts en matière de propreté et de respect de l'environnement. Rendons Audresselles encore plus belle !"

Etat civil

Ils nous ont quittés...

- Madame LISSE Andrée veuve de M. CONTOU Léon le 08 Février 2024
- Monsieur FOUGERAY Fabrice, le 09 Février 2024
- Monsieur RUANO CAMARO Jean, le 18 Mars 2024
- Madame BENOIT Sophie, le 27 Avril 2024



Informations pratiques



2 Défibrillateurs installés dans notre village:

- sur la place (sur le mur de l'épicerie)
- à l'entrée du camping Les Ajoncs.



2 ans d'existence pour France Services, petit rappel.....



France Services : proche de vous, proche de chez vous !



Un seul lieu sur La terre des 2 caps pour vous informer, vous accompagner, vous orienter et vous aider dans vos démarches administratives papiers et/ou dématérialisées.

Découvrez les partenaires avec lesquels nous sommes formés pour vous accompagner dans vos différentes démarches :



Sur rendez-vous ou en visite libre, nous vous proposerons une aide personnalisée afin de répondre à vos questions.

Contact au : 03 91 18 20 00 ou espace.services@terredes2caps.com

Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ainsi que le mercredi de 9h à 13h.

Sur le parking en face de l'hôtel communautaire, Le cardo à Marquise.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Campagne déclarative impôt sur les revenus 2023

Ouverture de la déclaration en ligne : le **11 avril 2024**
Date limite fixée au **6 juin 2024** pour le Pas-de-Calais
Date limite de dépôt des déclarations « papier » : **21 mai 2024**



FINANCES PUBLIQUES

Comment nous contacter ?



Gagnez du temps avec l'accueil sur rendez-vous !

Votre centre des finances publiques offre la possibilité de prendre rendez-vous en ligne pour être reçu au guichet ou rappelé au téléphone. Vous évitez ainsi les files d'attente ou les déplacements inutiles. Vous pouvez même prendre rendez-vous dans un point d'accueil plus proche (France Services ou certaines mairies). Pour cela, connectez-vous :

- à « votre espace particulier » sur le site impots.gouv.fr

 Votre espace particulier

- ou rejoignez la page d'accueil du site impots.gouv.fr, rubrique « CONTACT et RDV »

impots.gouv.fr

Vous pouvez également nous joindre par téléphone au numéro national du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00

0 809 401 401

Service gratuit
+ prix appel

Mon service public de proximité

France services est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu à moins de trente minutes de chez vous aux principaux organismes de services publics dont la Direction générale des Finances publiques et huit autres opérateurs.

Pour trouver la France services la plus proche de chez vous, rendez-vous sur :

www.service-public.fr
rubrique France services

ou le site :
www.cohesion-territoires.gouv.fr
rubrique France services



Paiement de proximité

Un partenariat avec le réseau des **buralistes** permet de proposer une offre de paiement de proximité pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public. Les buralistes affichant ce logo acceptent vos paiements par carte bancaire ou en espèces (jusqu'à 300 euros) si l'avis ou la facture comporte un « QR code » et la mention « payable auprès d'un buraliste » dans les modalités de paiement.



Retrouvez la liste des **buralistes partenaires agréés** auprès de votre centre des Finances publiques ou sur le site impots.gouv.fr en tapant « paiement de proximité » dans le moteur de recherche ou en scannant ce « QR code ».



Collecte des déchets

AVRIL	MAI	JUIN
14 1 LUN.	1 MER.	1 SAM.
2 MAR. ■	2 JEU.	2 DIM.
3 MER.	3 VEN.	23 3 LUN. ■
4 JEU.	4 SAM.	4 MAR. ●
5 VEN.	5 DIM.	5 MER.
6 SAM.	19 6 LUN. ■	6 JEU.
7 DIM.	7 MAR. ●	7 VEN.
15 8 LUN. ■	8 MER.	8 SAM.
9 MAR. ●	9 JEU.	9 DIM.
10 MER.	10 VEN.	24 10 LUN. ■
11 JEU.	11 SAM.	11 MAR.
12 VEN.	12 DIM.	12 MER.
13 SAM.	20 13 LUN. ■	13 JEU.
14 DIM.	14 MAR.	14 VEN.
16 15 LUN. ■	15 MER.	15 SAM.
16 MAR.	16 JEU.	16 DIM.
17 MER.	17 VEN.	25 17 LUN. ■
18 JEU.	18 SAM.	18 MAR. ●
19 VEN.	19 DIM.	19 MER.
20 SAM.	21 20 LUN.	20 JEU.
21 DIM.	21 MAR. ■	21 VEN.
17 22 LUN. ■	22 MER. ●	22 SAM.
23 MAR. ●	23 JEU.	23 DIM.
24 MER.	24 VEN.	26 24 LUN. ■
25 JEU.	25 SAM.	25 MAR.
26 VEN.	26 DIM.	26 MER.
27 SAM.	22 27 LUN. ■	27 JEU.
28 DIM.	28 MAR.	28 VEN.
18 29 LUN. ■	29 MER.	29 SAM.
30 MAR.	30 JEU.	30 DIM.
	31 VEN.	

● emballages recyclables ■ ordures ménagères

Prochain ramassage des encombrants à AUDRESSELLES
25 et 26 septembre
Pour vous inscrire :
contactez le 03 21 87 57 57
et indiquez la nature des encombrants à retirer.



LES POLYSTYRENES AVEC GAÏA



Gaïa, notre mascotte de l'environnement vous propose ses astuces pour avoir un comportement éco-responsable

Prochain numéro:
Juillet 2024